OFFICE DE TOURISME DE VARS

Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique

2026 à 2028

Rédigé avec l'appui de:

Table des matières

1. QU'EST-CE QUE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE ? 4

DEFINITION ET ENJEUX 4
CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE APPLICABLE 4

2. POLITIQUE D'ACCESSIBILITE 6

ENGAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME 6
ARTICULATION AVEC LA STRATEGIE DE LA DESTINATION 6

3. ORGANISATION DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ACCESSIBILITE NUMERIQUE 7

RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIERES 7
PILOTAGE ET REFERENT ACCESSIBILITE 7
FORMATIONS ET SENSIBILISATIONS 8
RECOURS A DES COMPETENCES EXTERNES 8
PRISE EN COMPTE DANS LES PROJETS ET LES MARCHES 8
TRAITEMENT DES RETOURS UTILISATEURS 9
PROCESSUS DE CONTROLE ET DE VALIDATION 9
TABLEAU DE BORD DE SUIVI 10

4. PERIMETRE TECHNIQUE ET FONCTIONNEL 11

RECENSEMENT DES SERVICES NUMERIQUES 11
AGENDA PLANIFIE DES INTERVENTIONS 13

ANNEXE 1 – PERIMETRE TECHNIQUE DETAILLE 14

RESULTATS DE L'AUDIT INITIAL DE WWW.VARS.COM 14
REPARTITION DES CRITERES NON CONFORMES PAR THEMATIQUE 15

ANNEXE 2 – PLAN ANNUEL 2026 16

A) BILAN DES ACTIONS ANTERIEURES 16
B) ACTIONS A VENIR 16
BLOC GOUVERNANCE / STRATEGIE 16
BLOC TECHNIQUE – CORRECTIONS EDITORIALES (OFFICE DE TOURISME) 17
BLOC TECHNIQUE – CORRECTIONS SIMPLES (RACCOURCI) 18
BLOC FORMATIONS / SENSIBILISATION 19

ANNEXE 3 – PLAN ANNUEL 2027 20

A) BILAN DES ACTIONS 2026 20
B) ACTIONS A VENIR 20
BLOC GOUVERNANCE / STRATEGIE 20
BLOC TECHNIQUE – WWW.VARS.COM (RACCOURCI) 20
BLOC TECHNIQUE – CONTENUS (OFFICE DE TOURISME) 22
BLOC TECHNIQUE – AUDITS 22
BLOC FORMATIONS / SENSIBILISATION 22

ANNEXE 4 – PLAN ANNUEL 2028 24

A) BILAN DES ACTIONS 2027 24
B) ACTIONS A VENIR 24
BLOC GOUVERNANCE / STRATEGIE 24
BLOC TECHNIQUE 24
BLOC FORMATIONS / SENSIBILISATION 25

ANNEXE 5 – SUIVI DES RESULTATS D'AUDITS 26

1. Qu'est-ce que l'accessibilité numérique ?

Définition et enjeux

L'accessibilité numérique consiste à rendre les services en ligne (sites internet, formulaires, documents téléchargeables, contenus audio et vidéo) utilisables par toutes et tous, quels que soient leurs capacités et les équipements qu'ils utilisent. Elle concerne notamment les personnes aveugles ou malvoyantes qui naviguent avec un lecteur d'écran ou un agrandisseur, les personnes sourdes ou malentendantes, les personnes qui ne peuvent pas utiliser de souris et naviguent au seul clavier, ou encore les personnes présentant des troubles cognitifs ou de l'attention.

Pour un office de tourisme, l'enjeu est double. Il s'agit d'abord d'une obligation légale attachée à l'exercice d'une mission de service public. Il s'agit ensuite d'un enjeu d'accueil : la préparation d'un séjour commence désormais presque toujours en ligne. Un visiteur qui ne peut pas consulter le bulletin d'ouverture du domaine skiable, les tarifs des forfaits, l'agenda des animations ou contacter l'Office de Tourisme n'est pas accueilli. Un site accessible profite par ailleurs à l'ensemble des publics : seniors, utilisateurs mobiles en conditions difficiles (luminosité en montagne, connexion limitée), visiteurs étrangers maîtrisant mal le français.

Cadre législatif et réglementaire applicable

L'Office de Tourisme de Vars est constitué sous la forme d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Chargé par sa collectivité de rattachement des missions d'accueil, d'information et de promotion touristique prévues par le Code du tourisme, il exerce une mission de service public. À ce titre, il entre dans le champ de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les textes de référence sont les suivants :

- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005, article 47, qui pose l'obligation d'accessibilité des services de communication au public en ligne ;
- L'ordonnance n° 2019-1067 du 21 octobre 2019, qui transpose la directive (UE) 2016/2102 relative à l'accessibilité des sites internet et des applications mobiles des organismes du secteur public ;
- Le décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019, qui précise les modalités de mise en œuvre (déclaration d'accessibilité, schéma pluriannuel, plans d'actions annuels) ;
- Le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), version 4.1.2, qui traduit les exigences des WCAG 2.1 niveaux A et AA (norme européenne EN 301 549) en 106 critères de contrôle ;
- L'ordonnance n° 2023-859 du 6 septembre 2023, qui renforce le régime de contrôle et de sanctions.

Ces textes imposent à l'Office de Tourisme :

- De rendre ses services numériques conformes au RGAA ;
- De publier et tenir à jour une déclaration d'accessibilité pour chaque service, accessible depuis toutes les pages ;
- D'afficher dès la page d'accueil l'état de conformité du service : « totalement conforme » (100 % des critères respectés), « partiellement conforme » (au moins 50 %) ou « non conforme » (moins de 50 % ou absence d'audit) ;
- D'élaborer un schéma pluriannuel de mise en accessibilité d'une durée maximale de trois ans, décliné en plans d'actions annuels, et de le rendre public ;
- De proposer aux usagers un moyen de signaler un défaut d'accessibilité et d'obtenir l'information ou le service sous une forme accessible ;
- D'informer les usagers de la possibilité de saisir le Défenseur des droits en l'absence de réponse satisfaisante.

Le contrôle est confié à l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom). Le défaut de mise en accessibilité peut être sanctionné jusqu'à 50 000 € par service, et le non-respect des obligations déclaratives (déclaration, schéma, plans annuels) jusqu'à 25 000 €. Une nouvelle sanction peut être prononcée si le manquement persiste plus de six mois.

Accessibilité téléphonique. L'obligation d'accessibilité des services téléphoniques prévue par le décret du 9 mai 2017 ne s'applique pas à l'Office de Tourisme : la collectivité de rattachement compte moins de 10 000 habitants. Elle n'est donc pas traitée dans le présent schéma.

2. Politique d'accessibilité

Engagement de l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme de Vars s'engage à rendre son site internet accessible à l'ensemble des visiteurs, résidents et partenaires de la station. Cet engagement se traduit par le présent schéma et par ses plans d'actions annuels 2026, 2027 et 2028.

L'audit initial RGAA 4.1.2 du site www.vars.com, en date du 21 octobre 2026, établit un taux de conformité de **46 %**. Le site est donc aujourd'hui **non conforme** au sens du RGAA, le seuil de 50 % n'étant pas atteint. L'audit recense 124 non-conformités, dont 25 bloquantes, 87 majeures, 10 mineures et 2 dont l'impact n'est pas renseigné.

L'Office de Tourisme se fixe les objectifs suivants pour le site www.vars.com :

Échéance	Objectif	Moyen principal
Fin 2026	Pas de cible chiffrée (année de lancement)	Gouvernance, corrections éditoriales rapides, mise à jour de la déclaration
Fin 2027	Au moins 70 % de conformité, vérifié par un audit de contrôle externe (passage au statut « partiellement conforme ») ; aucune non-conformité bloquante restante sur les parcours principaux	Correction des composants techniques par le prestataire de maintenance ; mise en accessibilité des documents téléchargeables
Fin 2028	Au moins 80 % de conformité, vérifié par un audit de contrôle externe	Traitement du résiduel, maintien du niveau, contrôle interne régulier

Ces objectifs reposent sur une condition : l'engagement contractuel et budgétaire des corrections techniques auprès du prestataire de maintenance. Les seules corrections éditoriales relevant de l'Office de Tourisme ne permettent pas, à elles seules, de franchir durablement le seuil de 50 %.

Articulation avec la stratégie de la destination

L'accessibilité numérique prolonge l'accueil de tous les publics dans la station. Un séjour adapté ne peut être préparé que si l'information qui le décrit (accès, hébergements, activités, forfaits) est elle-même accessible.

Articulation avec la stratégie numérique ou le projet de la destination : l'Office de Tourisme de Vars s'engage à se labelliser Tourisme & Handicap dans les trois prochaines années.

Aucune refonte du site www.vars.com n'est programmée sur la durée du schéma. L'effort porte donc sur la correction du site existant, avec une exigence : toute évolution significative du site pendant la période devra intégrer le RGAA dès sa conception.

3. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

Ressources humaines et financières

La mise en œuvre du schéma mobilise trois types d'acteurs :

- **Le référent accessibilité numérique**, qui pilote le schéma, suit les plans d'actions et fait le lien avec le prestataire ;
- **Les contributeurs du site**, chargés de la qualité éditoriale des contenus (alternatives textuelles des images, titres, liens, documents téléchargeables). Nombre de contributeurs concernés : 2 personnes au service communication de l'Office de Tourisme ;
- **Le prestataire technique** : l'agence Raccourci, pour la maintenance du site (CMS WordPress, solution Woody).

Les moyens financiers prévisionnels sont les suivants :

Année	Budget prévisionnel	Postes principaux
2026	500€	Corrections éditoriales (temps interne), premières corrections techniques simples
2027	A venir	Corrections des composants techniques, mise en accessibilité des documents PDF, audit de contrôle, formations
2028	A venir	Corrections résiduelles, audit de contrôle

Le chiffrage des corrections techniques sera demandé à l'agence Raccourci dès le dernier trimestre 2026 (voir annexe 2). Il permettra d'arrêter le budget 2027 sur une base réelle.

Pilotage et référent accessibilité

Le référent accessibilité numérique de l'Office de Tourisme est : Enjolric Marie, chargée de webmarketing

Le référent est chargé de :

- Suivre l'avancement des plans d'actions annuels et en rendre compte à la direction ;
- Coordonner les interventions du prestataire et s'assurer de la prise en compte des recommandations de l'audit ;
- Tenir à jour la déclaration d'accessibilité après chaque audit ;
- Traiter ou orienter les signalements des usagers ;

- Préparer chaque année le bilan du plan écoulé et le plan de l'année suivante.

Un point de suivi est organisé chaque semestre avec la direction. Le schéma et chaque plan annuel sont validés par la présidence de l'association.

Formations et sensibilisations

L'audit montre qu'une part des non-conformités relève directement de la contribution éditoriale : alternatives textuelles non pertinentes (noms de fichiers en guise de description), images sans alternative, liens-images sans intitulé, paragraphes vides, documents PDF non accessibles. Ces erreurs se reproduisent tant que les contributeurs n'en connaissent pas les règles. Le plan de formation comprend :

- Une sensibilisation de deux heures pour la direction et l'ensemble de l'équipe, en 2026 ;
- Une formation pratique à la contribution accessible pour les contributeurs du site, en 2027 ;
- Une formation à la production de documents bureautiques accessibles pour les personnes qui conçoivent les documents PDF, en 2027 ;
- Une formation approfondie du référent accessibilité, en 2027 ;
- Un module d'accueil pour les nouveaux contributeurs et les renforts saisonniers, à partir de 2027.

Recours à des compétences externes

L'Office de Tourisme s'appuie sur des compétences externes pour :

- Les audits de conformité (audit initial, audits de contrôle), confiés à un auditeur externe afin de garantir l'indépendance de la mesure ;
- Les corrections techniques, réalisées par le prestataire titulaire du contrat de maintenance (Raccourci) ;
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage et les formations, le cas échéant.

Prise en compte dans les projets et les marchés

Chaque nouveau contrat, avenant ou renouvellement de contrat portant sur un service numérique intégrera :

- L'exigence explicite de conformité au RGAA dans sa version en vigueur ;
- La fourniture, à la livraison, d'un audit ou d'une déclaration de conformité du service concerné ;
- L'engagement du prestataire à corriger les non-conformités relevées dans un délai défini ;
- Une recette accessibilité intégrée à chaque livraison (tests au clavier et au lecteur d'écran sur les composants modifiés).

Contrat en cours concerné : maintenance du site (Raccourci).

Modalités du contrat : devis signé en 2026 avec Raccourci afin d'effectuer les corrections concernant le RGAA.

Traitement des retours utilisateurs

Tout usager qui rencontre un défaut d'accessibilité peut le signaler à l'Office de Tourisme et demander à obtenir l'information ou le service sous une autre forme. Le canal dédié est : info@otvars.com. Il est rappelé dans la déclaration d'accessibilité.

Chaque signalement reçoit une réponse sous 3 jours ouvrés. Les signalements sont enregistrés et analysés dans le bilan annuel. Si l'usager n'obtient pas de réponse satisfaisante, il peut saisir le Défenseur des droits, comme le précise la déclaration.

Le formulaire de contact du site figure lui-même parmi les pages auditées et présente des non-conformités bloquantes (calendrier de sélection des dates inutilisable au clavier et avec un lecteur d'écran) et majeures (messages d'erreur, format de saisie, mention des champs obligatoires). Sa correction fait partie des actions prioritaires, afin que le canal de signalement soit lui-même utilisable par tous.

Processus de contrôle et de validation

- Chaque correction livrée par le prestataire fait l'objet d'une recette par le référent, au minimum par un test de navigation au clavier sur le composant concerné ;
- Un audit de contrôle externe est réalisé en fin d'année 2027 et en fin d'année 2028 sur le site www.vars.com, avec un échantillon comparable à celui de l'audit initial ;
- Tout nouveau document PDF est vérifié avant sa mise en ligne ;
- La déclaration d'accessibilité est mise à jour après chaque audit.

Tableau de bord de suivi

Indicateur	Valeur initiale	Cible fin 2028
Taux de conformité RGAA de www.vars.com	46 % (21/10/2026)	≥ 80 %
Non-conformités bloquantes sur www.vars.com	25 (21/10/2026)	0
Documents PDF de l'échantillon accessibles ou doublés d'une version accessible	0 sur 3 (21/10/2026)	3 sur 3, puis 100 % des documents en ligne
Contributeurs formés à la contribution accessible	1	100 % des contributeurs actifs
Signalements d'usagers reçus et délai moyen de réponse	—	Suivi annuel

4. Périmètre technique et fonctionnel

Recensement des services numériques

Les services sont classés en cinq niveaux de priorité, selon leur fréquentation, la criticité des démarches qu'ils permettent et leur cycle de vie :

- **Niveau 1** : service principal ou parcours critique (information pratique, contact, forfaits) ;
- **Niveau 2** : contenus importants intégrés aux services principaux ;
- **Niveau 3** : contenus secondaires ou à usage ponctuel ;
- **Niveau 4** : services à faible fréquentation ou en fin de vie ;
- **Niveau 5** : services relevant d'un schéma distinct ou hors du périmètre de l'Office de Tourisme.

Nom	URL	Type	Priorité	Commentaire
Site de l'Office de Tourisme	https://www.vars.com/fr/	Site internet (WordPress – Woody, maintenance Raccourci)	**1**	Audit initial du 21/10/2026 : 46 %, non conforme

Nom	URL	Type	Priorité	Commentaire
Documents téléchargeables	Publiés sur www.vars.com	Documents bureautiques (PDF)	**2**	Trois documents de l'échantillon non accessibles (plan des villages, dépliant tarifs, carte des randonnées) ; Ainsi que l'ensemble de la documentation présente sur le site : guide pratique hiver et été, dépliants tarifs, plan des villages hiver été, plan itinéraires piétons raquettes, plan des pistes, guide des randonnées, carte des randonnées, plan VTT, guide des balades faciles, guide du trail, guide famille, Vars-Embrun, coup de food hiver et été

Le détail et la justification des niveaux de priorité figurent en annexe 1.

Agenda planifié des interventions

Période	www.vars.com	Gouvernance et formation
T4 2026	Corrections éditoriales rapides par l'Office de Tourisme ; demande de chiffrage à Raccourci ; premières corrections simples ; inventaire des documents PDF	Validation du schéma ; nomination du référent ; mise à jour de la déclaration ; sensibilisation
S1 2027	Correction des non-conformités bloquantes (menu, fenêtres modales, pop-up, galerie d'images, calendrier du formulaire de contact, timeline de l'agenda) ; mise en accessibilité des documents PDF	Formation des contributeurs ; clauses RGAA dans les contrats
S2 2027	Correction des non-conformités majeures (contrastes, zoom, petits écrans, espacement du texte, contenus au survol, animations) ; audit de contrôle (cible ≥ 70 %)	Bilan du plan 2027 ; plan 2028
S1 2028	Correction du résiduel issu de l'audit de contrôle	Module d'accueil des nouveaux contributeurs
S2 2028	Audit de contrôle (cible ≥ 80 %)	Bilan du schéma ; élaboration du schéma 2029-2031

Annexe 1 – Périmètre technique détaillé

Service	Priorité	Justification	Responsable des corrections
www.vars.com	1	Porte d'entrée numérique de la destination : information pratique, bulletin d'ouverture du domaine, forfaits, agenda, contact. Seul service audité à ce jour.	Raccourci (composants techniques) ; Office de Tourisme (contenus)
Documents PDF	2	Documents porteurs d'informations pratiques (plan des villages, tarifs des forfaits, carte des randonnées) ; tous non accessibles dans l'échantillon. À inventorier avant de décider de leur mise en accessibilité ou de leur remplacement par des pages web.	Office de Tourisme

Résultats de l'audit initial de www.vars.com

Élément	Valeur
Référentiel	RGAA 4.1.2 — 106 critères
Date	Audit terminé le 21/10/2026
Auditeur	Thomas Pieplu – Agence Silaos (audit externe)
Échantillon	Éléments transverses (en-tête, pied de page, panneau de gestion des cookies, moteur de recherche) et 10 pages : accueil, contact, mentions légales, accessibilité, bulletin d'ouverture, forfaits de ski et activités, agenda (mode liste), fiche « Les coulisses du Snowpark », « Les 5 bonnes raisons de choisir Vars pour vos vacances », « Le Val d'Escreins »
Taux de conformité	46 % : non conforme
Non-conformités	124 : 25 bloquantes, 87 majeures, 10 mineures, 2 sans impact renseigné
Corrections déjà réalisées	Aucune mentionnée dans le rapport

Ce taux vaut pour l'échantillon audité du site www.vars.com.

Répartition des critères non conformes par thématique

Thématique RGAA	Critères non conformes	Nombre
1. Images	1.1, 1.2, 1.3, 1.6	4
2. Cadres	2.1	1
3. Couleurs	3.1, 3.2, 3.3	3
5. Tableaux	5.4, 5.6, 5.7	3
6. Liens	6.2	1
7. Scripts	7.1, 7.3, 7.5	3
8. Éléments obligatoires	8.6, 8.9	2
9. Structuration	9.1, 9.3	2
10. Présentation	10.2, 10.4, 10.6, 10.7, 10.9, 10.11, 10.12, 10.14	8
11. Formulaires	11.1, 11.9, 11.10, 11.11, 11.13	5
12. Navigation	12.6	1
13. Consultation	13.3, 13.8	2
4. Multimédia	Aucune non-conformité relevée	0
Total		**35**

Les non-conformités bloquantes se concentrent sur les scripts (menu principal, fenêtres modales du moteur de recherche, du bandeau des cookies, des infos live, de la pop-up d'information, des filtres de l'agenda et de la galerie d'images, timeline de l'agenda, calendrier du formulaire de contact, onglets de la fiche détaillée), sur l'information donnée uniquement par la couleur ou la forme (onglets actifs), sur les liens-images sans intitulé du pied de page, sur les cadres sans titre, sur le champ sans étiquette du formulaire de contact de la fiche détaillée et sur les documents PDF non accessibles. Le rapport attribue la grande majorité des corrections à l'agence Raccourci ; une vingtaine de non-conformités relèvent de l'Office de Tourisme.

Annexe 2 – Plan annuel 2026

L'année 2026 se limite au dernier trimestre. Le plan 2026 est donc volontairement resserré : il pose la gouvernance, traite les corrections éditoriales immédiatement réalisables et prépare les corrections techniques de 2027. Chaque action est qualifiée selon sa nature : **quick win** (réalisable rapidement, sans développement lourd), **structurelle** (correction d'un composant ou d'un processus) ou **chantier de fond** (effort durable).

a) Bilan des actions antérieures

Le présent schéma est le premier de l'Office de Tourisme. Aucun bilan antérieur n'est donc à présenter. Une page « Accessibilité » est publiée sur le site (https://www.vars.com/fr/accessibilite-non-conforme/) ; elle doit être mise à jour avec les résultats de l'audit initial.

b) Actions à venir

Bloc Gouvernance / Stratégie

Action	État	Commentaire
Valider le schéma 2026-2028 et le plan 2026	À faire	Date de validation et signature le 09/10/26
Nommer le référent accessibilité numérique	À faire	Enjolric Marie, chargée de webmarketing
Publier le schéma et le plan 2026 sur le site, avec un lien depuis la déclaration	À faire	Obligation réglementaire
Mettre à jour la déclaration d'accessibilité avec les résultats de l'audit initial	À faire	Quick win. Taux de 46 %, mention « non conforme », liste des non-conformités, canal de signalement, recours au Défenseur des droits
Vérifier l'affichage de la mention « Accessibilité : non conforme » sur la page d'accueil	À faire	Quick win
Mettre en place le canal de signalement des usagers	À faire	Mail : info@otvars.com
Demander à Raccourci un chiffrage et un calendrier de correction de l'ensemble des non-conformités qui lui sont attribuées	À faire	Structurelle. Intégré au budget 26/27. Distinguer les corrections couvertes par le contrat de maintenance et celles à chiffrer à part

Action	État	Commentaire
Inscrire un budget accessibilité au budget 2027	À faire	1200€ inscrit au budget 26/27

Bloc Technique – corrections éditoriales (Office de Tourisme)

Action	État	Commentaire
Donner un intitulé aux liens-images du pied de page : logo de l'Office de Tourisme, réseaux sociaux, partenaires (6.2)	À faire	Quick win. Non-conformité bloquante
Ajouter un titre au cadre du bulletin météo et des pistes ouvertes de la page Bulletin d'ouverture (2.1)	À faire	Quick win. Non-conformité bloquante
Ajouter une alternative textuelle à l'image d'en-tête de la page « Les 5 bonnes raisons de choisir Vars » (1.1)	À faire	Quick win. Non-conformité bloquante
Rendre pertinentes les alternatives des images des pages de l'échantillon, aujourd'hui constituées de noms de fichiers (1.3)	À faire	Quick win. Traiter également les légendes de crédit photographique
Ajouter une description détaillée au visuel de la pop-up d'information (1.6)	À faire	Quick win. Le visuel contient des informations absentes du texte de la pop-up
Supprimer les paragraphes vides des pages Accueil, Accessibilité, Bulletin d'ouverture, Forfaits de ski et activités et Le Val d'Escreins (8.9)	À faire	Quick win
Ajouter la mention « * : champs obligatoires » au formulaire de contact (11.10)	À faire	Quick win
Inventorier les documents PDF en ligne et décider pour chacun : mise en accessibilité, remplacement par une page web ou retrait (13.3)	À faire	Structurelle. Préalable à la correction des trois documents bloquants en 2027

Bloc Technique – corrections simples (Raccourci)

Action	État	Commentaire
Ajouter une étiquette visible au champ « message » du formulaire de contact de la fiche détaillée (11.1)	À planifier	Quick win. Non-conformité bloquante
Signaler l'onglet actif autrement que par la couleur ou la forme : onglets de la strate « Je prépare mon séjour », onglets du moteur de recherche (3.1, 10.9)	À planifier	Quick win. Non-conformités bloquantes
Ajouter un titre au cadre de la carte de localisation de la fiche détaillée (2.1)	À planifier	Quick win. Non-conformité bloquante
Ajouter une alternative à l'image des villages de l'accueil et masquer les images décoratives du calendrier (1.1, 1.2)	À planifier	Quick win
Rendre visible la prise de focus sur l'ensemble des éléments interactifs (10.7)	À planifier	Quick win. Correction de la feuille de styles, effet sur toutes les pages
Identifier l'en-tête et la navigation principale, structurer les sous-menus en listes et remplacer les balises détournées (12.6, 9.3, 8.9)	À planifier	Quick win. Correction de gabarit, effet sur toutes les pages
Corriger l'intitulé du bouton de recherche et supprimer le message de statut inadapté du moteur de recherche (11.9, 7.5)	À planifier	Quick win
Déclarer les titres, en-têtes et associations de cellules des tableaux de tarifs (5.4, 5.6, 5.7)	À planifier	Quick win
Compléter les messages d'erreur, le format de saisie, la mention des champs obligatoires et l'autocomplétion des formulaires de contact et de signalement (11.10, 11.11, 11.13)	À planifier	Quick win

Action	État	Commentaire
Distinguer visuellement les liens dans le texte (10.6) et reprendre la pagination dans le titre des pages de l'agenda (8.6)	À planifier	Quick win

Le démarrage de ces corrections en 2026 dépend du contrat de maintenance et du chiffrage demandé à Raccourci. À défaut, elles sont reportées au premier trimestre 2027.

Bloc Formations / Sensibilisation

Action	État	Commentaire
Organiser une sensibilisation de deux heures pour la direction et l'équipe	À planifier	Présentation des enjeux, des obligations et des résultats de l'audit
Diffuser une fiche pratique de contribution accessible (images, liens, titres, cadres, documents)	À faire	Fondée sur les non-conformités éditoriales de l'audit
Identifier les contributeurs et les concepteurs de documents à former en 2027	À faire	3 personnes du pôle communication : responsable communication, assistante communication / graphiste et chargée de webmarketing

Annexe 3 – Plan annuel 2027

L'année 2027 porte l'essentiel de l'effort technique. Elle vise la suppression des non-conformités bloquantes, la correction des composants communs du site et la mise en accessibilité des documents téléchargeables. Un audit de contrôle en fin d'année constitue la révision intermédiaire de l'état des lieux.

a) Bilan des actions 2026

Bilan du plan 2026 : en attente

b) Actions à venir

Bloc Gouvernance / Stratégie

Action	État	Commentaire
Présenter le bilan 2026 et valider le plan 2027	À faire	Premier trimestre 2027
Intégrer des clauses RGAA dans le contrat Raccourci (avenant ou renouvellement)	À faire	Structurelle. Conformité, délais de correction, recette accessibilité
Organiser les points de suivi semestriels avec le prestataire	À faire	Structurelle
Mettre à jour la déclaration d'accessibilité après l'audit de contrôle	À faire	Obligation réglementaire

Bloc Technique – www.vars.com (Raccourci)

Action	État	Commentaire
Reprendre le menu principal selon le modèle de conception ARIA, sur ordinateur et sur mobile (7.1, 7.3)	À faire	Structurelle. Non-conformité bloquante. Bouton d'ouverture, états replié/déplié, navigation aux flèches

Action	État	Commentaire
Rendre les fenêtres modales compatibles avec les technologies d'assistance et utilisables au clavier : moteur de recherche, bandeau des cookies, infos live, choix de la langue, pop-up d'information, filtres de l'agenda, « Signaler une erreur » (7.1, 7.3)	À faire	Structurelle. Non-conformités bloquantes. Rôle, nom accessible, capture du focus, fermeture par Échap, retour du focus
Rendre accessible la galerie d'images (carrousel) : boutons, intitulés en français, image active, focus (7.1, 7.3, 10.2)	À faire	Structurelle. Non-conformité bloquante. Insérer les photos en tant qu'images et non en fond CSS
Rendre accessibles au clavier et aux technologies d'assistance la timeline de l'agenda de l'accueil et ses dates (7.1, 7.3, 10.14)	À faire	Structurelle. Non-conformité bloquante
Rendre accessible le calendrier de sélection des dates du formulaire de contact, ou permettre la saisie directe des dates (7.1, 7.3)	À faire	Structurelle. Non-conformité bloquante sur le canal de contact
Rendre accessibles les onglets et le bouton d'affichage du numéro de téléphone de la fiche détaillée (7.1)	À faire	Structurelle. Non-conformité bloquante
Corriger les contrastes des textes et des composants d'interface dans tous les modes d'affichage (3.2, 3.3)	À faire	Structurelle. Correction de la feuille de styles, effet sur toutes les pages
Corriger l'affichage avec un zoom à 200 %, dans une fenêtre de 320 × 256 pixels et avec un espacement du texte redéfini (10.4, 10.11, 10.12)	À faire	Structurelle. Le menu et la pop-up deviennent inutilisables dans ces conditions
Rendre visibles au clavier les légendes apparaissant au survol des images (10.14)	À faire	Structurelle
Permettre la mise en pause des titres défilants de l'accueil (13.8)	À faire	Structurelle

Action	État	Commentaire
Corriger la structure des titres des pages de l'échantillon (9.1)	À faire	Structurelle
Réaliser une recette accessibilité à chaque livraison (clavier et lecteur d'écran)	À faire	Structurelle

Bloc Technique – contenus (Office de Tourisme)

Action	État	Commentaire
Rendre accessibles, ou doubler d'une version accessible, le plan des villages, le dépliant tarifs et la carte des randonnées (13.3)	À faire	Chantier de fond. Non-conformités bloquantes. Pour les tarifs, une page web peut remplacer le document
Appliquer les règles de contribution accessible à l'ensemble des pages hors échantillon	En continu	Chantier de fond
Vérifier l'accessibilité de chaque nouveau document PDF avant sa mise en ligne	En continu	Structurelle

Bloc Technique – audits

Action	État	Commentaire
Réaliser l'audit de contrôle de www.vars.com	À faire	Fin 2027. Cible : au moins 70 % et aucune non-conformité bloquante sur les parcours principaux

Bloc Formations / Sensibilisation

Action	État	Commentaire
Former les contributeurs à la contribution accessible (une journée)	À faire	Mise en pratique sur les pages du site
Former les concepteurs de documents à la production de PDF accessibles	À faire	Structurelle

Action	État	Commentaire
Former le référent accessibilité de manière approfondie	À faire	Lecture d'un audit, recette, rédaction de la déclaration
Mettre en place un module d'accueil pour les nouveaux contributeurs et les renforts saisonniers	À faire	Structurelle

Annexe 4 – Plan annuel 2028

L'année 2028 vise le maintien du niveau atteint, la correction des non-conformités résiduelles et la préparation du schéma suivant.

Actions à venir

Bloc Gouvernance / Stratégie

Action	État	Commentaire
Présenter le bilan 2027 et valider le plan 2028	À faire	Premier trimestre 2028
Vérifier l'intégration des exigences RGAA dans tout nouveau projet ou contrat numérique	En continu	Structurelle
Dresser le bilan du schéma 2026-2028	À faire	Fin 2028
Élaborer et faire valider le schéma 2029-2031	À faire	Fin 2028, sur la base des audits de contrôle

Bloc Technique

Action	État	Commentaire
Corriger les non-conformités résiduelles relevées par l'audit de contrôle 2027 sur www.vars.com	À faire	Contenu à définir après l'audit de contrôle
Mettre en place un contrôle interne régulier par échantillon (pages et documents nouveaux ou modifiés)	À faire	Structurelle. Pérennisation
Réaliser l'audit de contrôle de www.vars.com	À faire	Fin 2028. Cible : au moins 80 %
Mettre à jour la déclaration d'accessibilité	À faire	Après chaque audit

Bloc Formations / Sensibilisation

Action	État	Commentaire
Former les nouveaux contributeurs et les renforts saisonniers	En continu	Module d'accueil
Organiser une session de mise à niveau pour les contributeurs déjà formés	À faire	Retour sur les erreurs relevées lors des contrôles internes
Mettre à jour la fiche pratique de contribution accessible	À faire	Capitalisation

Annexe 5 – Suivi des résultats d'audits

Site audité	Année	Date	Externe / Interne	Type	Taux	Lien déclaration
www.vars.com	2026	21/10/2026	Externe	Initial	46 %	https://www.vars.com/fr/accessibilite-non-conforme/
www.vars.com	2027	Prévu fin 2027	Externe	Contrôle	À venir (cible ≥ 70 %)	https://www.vars.com/fr/accessibilite-non-conforme/
www.vars.com	2028	Prévu fin 2028	Interne	Contrôle	À venir (cible ≥ 80 %)	https://www.vars.com/fr/accessibilite-non-conforme/